



# ANGERS SPORT — 2020... —

Axes / Orientations / Actions  
Perspectives pour le développement du Sport à Angers

# ÉDITO

Le sport est rassembleur, nous le savons tous. Même s'il est initialement tourné vers la jeunesse, il intéresse aujourd'hui toutes les populations et il s'immisce dans toutes les sphères de la société. Le sport est en mouvement, un mouvement perpétuel, qui lui permet d'évoluer, de s'adapter et donc de répondre toujours mieux aux attentes des pratiquants.

La réflexion qui a conduit à l'élaboration du projet "Angers sport 2020" s'est inscrite dans une large et longue concertation avec les acteurs du monde sportif : Office Municipal des Sports, associations angevines, établissements scolaires, universités, grandes écoles, groupes experts, Centre Médico Sportif, ...

Parallèlement, et dans le même temps, la consultation des agents des différents services des sports et des loisirs nous a apporté une précieuse contribution. Leur analyse pratique et leur regard prospectif, favorables à des évolutions, furent une précieuse source d'amélioration du **service public** mis à la disposition de nos concitoyens, dont près de 35 000, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, pratiquent régulièrement un sport.

La richesse des échanges et des contributions nous a conduits à confirmer que le **club, l'association** restent le fondement de l'organisation du sport à Angers. Et que leurs cadres structurel, légal et règlementaire étaient garants du partenariat et des collaborations que le Maire d'Angers et son équipe municipale souhaitent renforcer et développer à l'avenir.

Pour autant, ce projet a l'ambition d'embrasser **toutes les formes de pratiques**, amateurs ou professionnelles, quels que soient leur niveau, leur fréquence et leur retentissement; et de prendre en compte le « fait sportif » plus dans sa dimension transversale que thématique, dans sa dimension populaire plus que confidentielle.

Car si "Angers Sport 2020" constitue un projet à 5 ans, écrit sur mesure pour répondre aux attentes des sportifs angevins, il s'adresse surtout aux associations porteuses d'actions élaborées par des **dirigeants**, le plus souvent **bénévoles**, qui impulsent une dynamique de développement permettant de placer la ville d'Angers au premier rang des villes de la même strate pour la pratique du sport. Ce **cadre**, favorable à la cohérence de l'action et à l'égalité de traitement entre les acteurs, restera **souple et adaptable**.

Dans un contexte financier qui impose à la collectivité d'opérer des choix, la Ville n'aura pas vocation à tout financer quand bien même elle confirme accepter de tout accompagner.

Les clubs seront donc aussi invités à raisonner en terme de **partenariat** et à élaborer des **alliances**. Les dirigeants, bénévoles ou professionnels, sont amenés à réfléchir à toutes les formes de **coopérations**, notamment aux coopérations territoriales et/ou de projet.

Enfin, l'équipe municipale affirme que le sport est bien plus que du sport et elle reconnaît la responsabilité sociétale du sport. Elle veut en faire un vecteur de **continuité éducative** et un **facteur de rayonnement** d'Angers et de son territoire. Tout en veillant à ce que son développement soit socialement équitable, économiquement efficace, écologiquement responsable.

C'est pourquoi nous soutiendrons les **grandes manifestations sportives** d'envergure nationale et internationale car elles font rayonner notre territoire bien au-delà d'Angers, et promeuvent la Communauté urbaine. Mais aussi, et surtout, parce qu'elles constituent des événements fédérateurs et à forte résonance populaire.

"Angers Sport 2020" doit permettre à chaque association sportive, à chaque porteur de projet, de conserver son identité, sa spécificité et favoriser le développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et ceux qui en sont éloignés.



**ROSELYNE BIENVENU**  
Adjointe aux Sports et aux Loisirs

# SOMMAIRE

## **AXE 1 - LE SPORT POUR TOUTES LES ANGEVINES ET TOUS LES ANGEVINS**

ORIENTATION 1 : Favoriser la pratique sportive en club .....	P.4
ORIENTATION 2 : Accompagner la pratique autonome .....	P.5
ORIENTATION 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés .....	P.6

## **AXE 2 - UN PARTENARIAT RENFORCÉ AUTOUR DU SPORT**

ORIENTATION 4 : Un partenariat responsable avec les associations .....	P.7
ORIENTATION 5 : Renforcer le partenariat privilégié avec l'Office Municipal des Sports .....	P.8

## **AXE 3 - LES ÉQUIPEMENTS, VECTEURS DE DYNAMIQUE SPORTIVE DE LA VILLE ET DE CHACUN DE SES QUARTIERS**

ORIENTATION 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition .....	P.9
ORIENTATION 7 : Optimiser les conditions d'accès et d'utilisation des équipements .....	P.10
ORIENTATION 8 : Renforcer le rayonnement et l'attractivité du parc de loisirs du lac de Maine .....	P.11

## **AXE 4 - LE SPORT INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE**

ORIENTATION 9 : Renforcer la vocation éducative, citoyenne et sociale du sport .....	P.12
ORIENTATION 10 : Poursuivre et amplifier les actions sportives dans le cadre du projet éducatif local de la collectivité .....	P.13

## **AXE 5 - LE SPORT DE HAUT NIVEAU ET LES GRANDS ÉVÈNEMENTS SPORTIFS AU SERVICE DU RAYONNEMENT DE LA VILLE**

ORIENTATION 11 : Accompagner et soutenir le développement du Sport de haut niveau .....	P.14
ORIENTATION 12 : Faire rayonner la ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs .....	P.15

# AXE 1 - LE SPORT POUR TOUTES LES ANGEVINES ET TOUS LES ANGEVINS

Le sport pour toutes et tous n'est pas qu'un slogan. C'est un engagement à considérer que chaque Angevine et chaque Angevin doit pouvoir développer une pratique sportive dans un cadre qu'il choisira, au sein d'un club ou de manière autonome ; et ce quelle que soit sa singularité, quel que soit le quartier où il habite. C'est aussi un engagement à rendre plus accessibles et plus innovantes les offres sportives que la Ville et ses partenaires développent à leur intention.

## ORIENTATION 1 : FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE EN CLUB

### • Soutenir les clubs dans le cadre du projet municipal

Principes - Soutenir les partenaires associatifs qui développent leurs activités sur le territoire de la Ville dans le cadre d'une aide qui, au-delà de critères classiques, intégrera désormais la prise en compte d'axes retenus comme prioritaires pour la Ville, à savoir les projets associatifs qui contribuent :

- au développement social, notamment pour favoriser la mixité filles/garçons, la pratique des personnes en situation de handicap, l'accès à une offre sportive des jeunes en situation de fragilité;
- à la formation éducative et citoyenne des Angevins et plus particulièrement des jeunes dans le cadre du projet éducatif réactualisé.

### • Accompagner la pratique sportive au sein des entreprises, grandes écoles, universités et associations

Principes - Accompagner les projets et développer des partenariats de toute nature qui visent à encourager et à développer la pratique du sport au sein de ces organisations.

### • Veiller à maintenir une offre associative de proximité dans tous les quartiers

Principes - Encourager et soutenir les clubs structurés à développer leur activité sur d'autres sites en complémentarité avec leur équipement de résidence et notamment dans les quartiers qui ne bénéficient pas ou plus d'offre associative suffisante.

© Jean-Patrice Campion





© Sébastien Gaudard

## **ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER LA PRATIQUE AUTONOME**

- **Piloter un programme pluriannuel d'équipements de proximité**

Principes - Programmer et financer la réalisation d'aménagements sportifs de proximité dans la ville afin de favoriser la pratique autonome.

- **Mettre en place des aménagements valorisant des propositions de parcours**

Principes - Valoriser et rendre visible des propositions de parcours de forme ou de footing urbains selon des niveaux de difficultés, de distance ou de durée.

- **Créer un dispositif de recueil d'idées et d'expériences des pratiquants autonomes**

Principes - Il s'agit de recueillir les idées et suggestions des habitants qui pratiquent le sport en dehors de structures traditionnelles afin de bénéficier d'une expertise d'usage.



© Jean-Patrice Campion

## **ORIENTATION 3 : OFFRIR DES SERVICES INNOVANTS, ACCESSIBLES ET ADAPTÉS**

### **• Mettre en place une offre de services innovante pour le public**

Principes

- Introduire de l'innovation dans les offres sportives encadrées et dans les séances publiques afin d'animer les équipements et répondre à de nouvelles attentes des usagers;
- Formaliser un nouveau planning général d'occupation des bassins tant pour les séances publiques qu'associatives afin d'améliorer la complémentarité des équipements, afficher leur spécificité et développer leur attractivité;
- Simplifier les modalités d'inscription et de paiement des activités pratiquées dans les équipements sportifs de la Ville.

### **• Redéfinir un plan et des outils de communication adaptés**

Principes - Faire connaître au grand public le panorama de l'offre sportive, qu'elle soit municipale ou associative, sur la base d'une stratégie et d'outils de communication renouvelés.

### **• Soutenir le développement de projets « Sport santé »**

Principes - Soutenir des projets qui s'inscrivent dans les démarches de prévention santé par le sport en encourageant l'intervention des clubs pour la mise en place d'ateliers « Sport santé » labellisés.

## AXE 2 - UN PARTENARIAT RENFORCÉ AUTOUR DU SPORT

Le développement du sport est un travail d'équipe ! Ville, Office Municipal des Sports, associations, chacun à son niveau de responsabilité a un rôle à jouer. Celui de la Ville est d'établir un cadre politique propice permettant de stimuler, mobiliser, accompagner, et fédérer les initiatives et les énergies des partenaires sportifs.

### ORIENTATION 4 : UN PARTENARIAT RESPONSABLE AVEC LES ASSOCIATIONS

- **Le projet associatif comme base conventionnelle**

Principes - Les conventions avec les associations sportives s'appuieront sur leur projet associatif en précisant notamment les attendus en termes de service public, les engagements réciproques et les actions rendues auprès des Angevins, notamment celles qui contribuent au développement social dans le cadre des projets de quartier.

- **Soutenir et encourager le bénévolat**

Principes - La Ville développera et accompagnera des initiatives visant à développer et valoriser le bénévolat au sein des associations angevines.

- **Redéfinir les champs d'intervention des services de la Ville**

Principes - Concentrer les interventions des services de la Ville dans les actions développées en soutien direct de la logistique sportive, et responsabiliser les associations pour la prise en compte de la logistique des actions de convivialité qu'elles organisent.

© Jean-Patrice Champion





© Jean-Patrice Campion

## **ORIENTATION 5 : RENFORCER LE PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)**

### **• Élaborer une nouvelle convention avec l'OMS**

Principes - Par sa représentation des acteurs sportifs de la Ville, l'OMS constitue un partenaire incontournable pour animer et développer la pratique sportive. Il reste à bien définir cette collaboration et notamment les rôles de chacun dans le cadre d'une nouvelle convention.

### **• L'OMS comme centre de ressources pour les clubs**

Principes - Soutenir la mise en place au sein de l'OMS, d'un centre ressources pour les dirigeants de clubs, afin de les accompagner dans la formalisation de leur projet associatif et leur apporter un certain nombre de services (mutualisation des transports, espace de formation au projet associatif, mise à disposition de salles, locaux de la Maison des Sports).

## **AXE 3 - LES ÉQUIPEMENTS, VECTEURS DE DYNAMIQUE SPORTIVE DE LA VILLE ET DE CHACUN DE SES QUARTIERS**

Le nombre et la qualité des équipements sportifs de la ville d'Angers favorisent la pratique sportive. La Ville veillera à maintenir ce patrimoine et à optimiser son utilisation. La construction de nouveaux équipements devra être ciblée pour des besoins particuliers ou pour accompagner le développement de quartiers dans le cadre de leur rénovation.

### **ORIENTATION 6 : GARANTIR LA QUALITÉ ET LA PÉRENNITÉ DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS ET EN METTRE DE NOUVEAUX À DISPOSITION**

- **Mettre en place une politique différenciée de maintenance et d'amélioration des équipements**

Principes - Optimiser les budgets de maintenance matériels et travaux en établissant une programmation des actions de gros entretien et grosses réparations, et en établissant une programmation relative à l'amélioration fonctionnelle des équipements existants.

- **Conduire un plan pluriannuel d'investissement**

Principes - Il s'agit de répondre à de nouveaux besoins en livrant un certain nombre d'équipements et notamment : l'évolution du parc des sports de la Baumette en y développant de nouvelles activités comme le tennis par le transfert du Club de l'ATC, la création ou la rénovation d'équipements sportifs dans les quartiers concernés par le renouvellement urbain, le projet d'une nouvelle patinoire...



## ORIENTATION 7 : OPTIMISER LES CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS

### • Une gestion des créneaux claire, dynamique et responsabilisante

Principes - Afficher les modalités de planification des installations sportives, pour des créneaux permanents et ponctuels, en rappelant la valeur de cette ressource qui devra être davantage optimisée par une évaluation systématique des fréquentations. L'attribution des créneaux sera analysée annuellement en fonction des besoins effectifs des associations et de la capacité des installations de la Ville.

### • Maîtriser les énergies dans le cadre du plan climat

Principes - Mettre en place une organisation pour la conduite d'un plan d'économie d'énergie qui responsabilise les utilisateurs.

### • Contribuer à la définition de l'intérêt communautaire et définir les modalités de gestion des équipements

Principes - Participer à la réflexion sur l'intérêt communautaire en matière de sport pour une proposition de la Ville d'Angers en 2016. Il s'agit d'engager une véritable réflexion collective avec les élus, les dirigeants d'associations et les acteurs concernés de la Communauté Urbaine pour définir un schéma précisant le rôle respectif de chacun, de la commune à la Communauté Urbaine, pour favoriser la pratique pour tous et assurer le rayonnement du territoire par le sport.





© Thierry Bonnet

## **ORIENTATION 8 : RENFORCER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU PARC DE LOISIRS DU LAC DE MAINE**

### **• Définir un projet de développement du parc**

Principes - Réaffirmer la place de ce site exceptionnel au cœur de la ville en développant son attractivité, dans un esprit « station » qui valorise ses dimensions nature, sportive et touristique dans le cadre d'un schéma directeur qui permettra de projeter l'évolution des équipements existants, d'en déterminer de nouveaux et de définir une stratégie d'animation et de promotion.

### **• Réfléchir à une nouvelle gouvernance et à de nouvelles modalités de gestion**

Principes - Définir les modes de gestion, les structures et la gouvernance adaptés à la mise en œuvre du projet de développement du parc de loisirs du lac de Maine.

## AXE 4 - LE SPORT INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Les valeurs du sport, au premier rang desquelles la loyauté, le respect, le contrôle et le dépassement de soi, peuvent jouer un rôle essentiel dans la construction de l'enfant. Encore faut-il organiser cette contribution dans son parcours éducatif en lien notamment avec la famille et l'Education nationale.

### ORIENTATION 9 : RENFORCER LA VOCATION ÉDUCATIVE, CITOYENNE ET SOCIALE DU SPORT

- **Encourager les clubs à participer aux actions sportives mises en place par la Ville**

Principes - La promotion des activités sportives contribue à faire émerger le sport comme une discipline formatrice qui permet de développer des règles de vie, de donner des repères et d'encourager le civisme et la citoyenneté. La contribution des clubs à ces actions comme Tout Angers Bouge, la Journée citoyenne ou encore la Journée de la femme est essentielle et doit s'inscrire dans le cadre du partenariat qui est développé avec la Ville.

- **Inviter les clubs à s'associer au programme de réussite éducative**

Principes - Le programme de réussite éducative rassemble les acteurs de proximité autour de situations individuelles de jeunes en difficulté. Les acteurs associatifs sportifs ont un rôle important à jouer pour contribuer à l'accompagnement de ces jeunes dans le cadre d'une continuité éducative à articuler notamment avec les parents, l'Education nationale et les autres acteurs de la ville.

- **Inciter les clubs professionnels à développer des actions à dimension éducative**

Principes - Cette volonté de la Ville sera mise en œuvre dans le cadre des conventions liant la collectivité à ses partenaires et au regard de l'intérêt général. Les modalités pratiques y seront détaillées et feront l'objet d'une évaluation annuelle.

© Jean-Patrice Campion





© Jean-Patrice Campion

## ORIENTATION 10 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LES ACTIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL DE LA COLLECTIVITÉ

### • Réactualiser le projet éducatif local pour le volet des sports

Principes - Le projet éducatif local constitue la référence que tous les acteurs de la communauté éducative se donnent pour coordonner leur action. Le sport entend participer à cette démarche et contribuer à la formation citoyenne des enfants. Il convient de décliner en amont les attendus afin de permettre aux acteurs sportifs de participer à cette démarche

### • Adapter et faire évoluer les temps d'activités périscolaires

Principes - Veiller à l'adaptation et à l'amélioration continue du dispositif en lien avec la Délégation Éducation Enfance et les associations.

### • Renforcer l'intervention des médiateurs socio-sportifs

Principes - Confirmer et renforcer les interventions des médiateurs socio-sportifs auprès des jeunes, avec notamment la vocation de passerelle vers les structures associatives.

## **AXE 5 - LE SPORT DE HAUT NIVEAU ET LES GRANDS ÉVÈNEMENTS SPORTIFS AU SERVICE DU RAYONNEMENT DE LA VILLE**

Le sport professionnel et le sport amateur sont indissociables. Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image de la Ville et de ses habitants. Elles constituent également une source de retombées touristiques et économiques précieuses pour la ville.

### **ORIENTATION 11 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU**

- **Soutenir les filières d'excellence et les espoirs sportifs Angevins**

Principes - Mettre en place un plan de soutien des filières d'excellence et des jeunes espoirs pour l'olympiade 2016- 2020.

- **Animer une gouvernance avec les autres collectivités territoriales**

Principes - Organiser une rencontre semestrielle avec les autres collectivités afin de mettre en place une coordination, pour mieux articuler nos actions en matière de soutien du haut niveau visant le rayonnement de notre territoire.

© Angers SCO





© Thierry Bonnet

## **ORIENTATION 12 : FAIRE RAYONNER LA VILLE À TRAVERS LE HAUT NIVEAU SPORTIF AMATEUR ET PROFESSIONNEL, ET LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

- **Mobiliser et animer les clubs de haut niveau pour le rayonnement du territoire**

Principes - Rassembler les dirigeants des clubs concernés autour des ambitions de la Ville d'Angers afin qu'ils participent collectivement au rayonnement et à l'animation de la ville dans leur secteur spécifique d'expression.

- **Décliner la marque de territoire pour le sport de haut niveau**

Principes - S'appuyer sur la marque de territoire "Angers" pour participer au rayonnement, au développement économique et touristique de la Ville et de l'agglomération.

- **Positionner Angers comme ville référence auprès des organisateurs et développer des événements innovants ou faisant découvrir des disciplines insuffisamment valorisées ou émergentes**

Principes - Être en veille permanente pour capter des événements sportifs, s'appuyant sur un ancrage local et particulièrement rayonnant comme le Tour de France, mais aussi en poursuivant la politique de conventions avec certaines fédérations. Accueillir des rencontres ou des événements inhabituels témoignant d'une ouverture de la ville vers de nouvelles dynamiques sportives. Valoriser des événements méconnus comme par exemple les courses hippiques ou des trophées de golf à ampleur nationale.



**VILLE D'ANGERS**  
Direction des Sports et des Loisirs

[www.angers.fr](http://www.angers.fr)

Conception graphique : Fanny Martin  
Photo Couverture : Jean-Patrice Champion